



AL Crémétterie basket
Tél : 02 51 80 73 29
contact@alcremetterie.fr

CHARTRE DU BASKETEUR – saison 2025 / 2026

1- Règles générales

- Pour pratiquer le basket-ball au sein de l'AL CREMETTERIE, il faut avoir réalisé son adhésion complète (licence en cours et règlement de la cotisation)
- Les adhérents appliquent entre eux les règles de politesse, de respect et d'écoute, qu'ils soient adultes ou enfants, qu'ils soient présents en tant qu'adhérent, membre dirigeant, parent ou encadrant.
- Tout adhérent adopte un comportement responsable au sein du club : respect des horaires, du matériel, de l'arbitrage, s'engage à participer à la bonne marche du club tant au niveau de l'arbitrage, que de l'encadrement d'équipes jeunes au match ou à l'entraînement. Le bon fonctionnement du club repose sur la participation de chacun à son niveau et selon ses possibilités.

2- Règles sportives

- L'inscription en compétition d'une équipe engage tous ses membres. Une présence assidue aux matchs et aux entraînements est demandée à chacun. En cas d'absence au match ou à l'entraînement, le joueur est tenu de prévenir son responsable d'équipe ou son entraîneur dès que possible avant la rencontre ou l'entraînement.
- Annulation : si le nombre de participants pour une catégorie d'âge n'est pas suffisant, l'AL CREMETTERIE se réserve la possibilité en dernier recours de supprimer la catégorie.
- Tout licencié sénior sanctionné par les instances disciplinaires de la FFBB ou du comité devra acquitter l'éventuelle amende accompagnant la sanction sportive.

3- Règles de sécurité

- Nous attirons votre attention sur le fait que les entraîneurs, sont responsables des jeunes à partir du début de l'horaire de l'entraînement ou du rendez-vous du match et jusqu'à la fin de cet horaire. Les familles s'assurent de la présence de l'entraîneur en début de séance (accompagnement jusqu'à la salle). En cas de changement d'horaires, les parents seront prévenus par son entraîneur ou la personne référente.
- En dehors de ces horaires, la Crémétterie ne pourra être tenue responsable des faits et gestes des mineurs
- En cas d'accident, les parents seront prévenus dans les plus brefs délais.
- Les vestiaires ne sont pas surveillés et l'AL CREMETTERIE décline toute responsabilité en cas de vol.

4- Engagements des parents (pour les sportifs mineurs)

- Déplacement : **les parents assurent les déplacements des équipes chacun leur tour**
- . En cas d'impossibilité, ils s'arrangent avec une autre famille en permutant et en informent le responsable d'équipe dès que possible.
- Les maillots : le lavage du jeu de maillots est également assuré par les familles à tour de rôle.
- Lors des manifestations organisées par le club, chacun peut se proposer ou être sollicité pour participer à l'organisation.

5- Respect de la charte et droit à l'image

- Tout licencié(e) majeur accepte tacitement le droit à l'image et s'engage moralement à respecter cette charte,
- Tous les parents et leur(s) enfant(s) acceptent tacitement le droit à l'image et s'engagent moralement à respecter cette charte.
- La Crémétterie Basket considèrera que tout licencié(e) à jour de sa licence a eu connaissance de cette charte.